

---

## Conseil Communautaire du 14 mars 2024 - Modification du tarif de la surtaxe assainissement pour la commune de Nissan-Lez-Ensérune - ANNEXE

---

Par un contrat signé le 2 février 2016, la commune de Nissan-Lez-Ensérune a délégué à la société Suez Eau France l'exploitation du service public d'assainissement collectif. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes a récupéré les compétences Eau et Assainissement pour 7 de ses communes membres, dont les contrats de DSP de la commune de Nissan-Lez-Ensérune.

A la différence des 6 autres contrats de DSP relatifs à l'exploitation du service public d'assainissement qu'elle gère désormais, celui de Nissan n'intègre pas la station d'épuration mixte, qui en est donc exclue. En effet, en raison des actes qu'elle a signés avec l'industriel de l'époque - Unisource (désormais Refresco) - la STEP qui est implantée au sein du site industriel, traite les effluents de l'industriel et les effluents urbains (d'où son appellation de STEP dite « mixte ») et son exploitation est gérée par l'industriel, qui refacture à la commune - désormais à La Domitienne - une partie des coûts de cette exploitation.

Rappel des coûts supportés par La Domitienne les 2 derniers exercices connus :

- Exercice 2021 : 146 699 € TTC (129 671 €HT)
- Exercice 2022 : 155 352 € TTC (137 521 €HT)

En raison de ce montage juridique et financier, **la surtaxe perçue par le Déléguataire** auprès des habitants de Nissan-Lez-Ensérune **couvre uniquement les dépenses de fonctionnement liées aux réseaux d'assainissement, aux Postes de Relevage et à la lagune de Périès (100 EH environ).**

De son côté, **la surtaxe perçue par la Communauté de communes devrait donc permettre de couvrir l'intégralité des dépenses à sa charge, aussi bien les dépenses d'investissements que les charges de fonctionnement, y compris la partie des frais d'exploitation de la station d'épuration mixte que l'industriel refacture à La Domitienne** (Cf. ci-dessus). Or, tel n'est aujourd'hui pas le cas. Les recettes induites par la surtaxe encaissée par La Domitienne auprès des habitants de Nissan-Lez-Ensérune sont trop basses pour couvrir les charges d'exploitation de la STEP mixte.

**Il convient donc d'ajouter** à la part assainissement du prix de l'eau HT et hors redevance/m<sup>3</sup> en vigueur aujourd'hui sur la commune, **une surtaxe permettant de compenser les coûts de fonctionnement de la STEP refacturés à la Communauté de Communes par l'industriel.**

Au regard des RAD 2021 et 2022, nous pouvons calculer un coût de revient de la STEP au m<sup>3</sup>

Année	2021	2022
Consommations d'eau potable assujetties à l'assainissement en m <sup>3</sup> (RAD)	213 779	210 872
Coûts d'exploitation STEP portés par la Communauté de communes (factures REFRESCO) en € HT	129 671	137 520
Calcul du coût en € HT/m <sup>3</sup>	0,5703	0.6493
<b>Coût proposé en € HT/m<sup>3</sup> au regard du dernier exercice connu : 0,65</b>		

Toutes choses égales par ailleurs, pour couvrir les seules dépenses liées au fonctionnement de la STEP mixte de Nissan-Lez-Ensérune, dans les conditions actuelles du coût du service refacturé par Refresco, il convient ainsi d'augmenter la surtaxe dite « part Collectivité » de 0,65 €/m<sup>3</sup>, et donc de la porter à 1,0428 € HT et hors redevance/m<sup>3</sup>.

A noter que **ce calcul se base sur le fonctionnement actuel de la STEP mixte** et qu'il **ne tient pas compte du départ annoncé de Refresco mi 2024**. Il conviendra d'attendre le départ effectif de Refresco et son remplacement par un éventuel repreneur pour connaître la part respective entre effluents urbains et effluents industriels dans les volumes traités pour simuler l'impact financier des futurs frais d'exploitation de la STEP.

## SIMULATION DE L'IMPACT SUR LA FACTURE DE L'AUGMENTATION DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT

L'impact sur la facture 120 m<sup>3</sup> serait le suivant :

Impact sur facture 120 m3	ASSAINISSEMENT						
	CCLD			Délégataire			TOTAL
	Abonnement	Consommation	Facture 120 m3	Abonnement	Consommation	Facture 120 m3	Facture 120 m3 TOTALE
Prix actualisés 2023	€	€/m3		€	€/m3		
Nissan - tarifs actuels		0,3928 €	47,14 €	11,95 €	0,2412 €	40,89 €	88,03 €
Nissan - nouveau tarif		1,0428 €	125,14 €	11,95 €	0,2412 €	40,89 €	166,03 €
<b>Moyenne Hors Nissan</b>			47,28 €		0,9155 €	124,26 €	171,54 €
augmentation de la facture en % :							88,61%

A noter :

- que si l'on considère la facture globale Eau + Assainissement HORS TAXES la hausse serait d'environ 25 % :

Impact sur facture 120 m3	ASSAINISSEMENT	AEP	
	TOTAL	TOTAL	TOTAL AEP + EU
	Facture 120 m3 TOTALE	Facture 120 m3 TOTALE	
Prix actualisés 2023			
Nissan - tarifs actuels	88,03 €	214,41 €	302,44 €
Nissan - nouveau tarif	166,03 €	214,41 €	380,44 €
<b>Moyenne Hors Nissan</b>	171,54 €	233,08 €	404,62 €
Augmentation de la facture en % :	88,61%		25,79%

Malgré cette augmentation du prix de l'assainissement, le coût moyen payé sur la commune de Nissan, tant pour l'eau que pour l'assainissement, serait toujours inférieur à la moyenne observée sur le reste du territoire géré par La Domitienne.

Précisions, les calculs réalisés sont en € HT, ne sont donc pas pris en compte :les différentes redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ni la TVA.De sorte que l'impact sur la facture « chargée » sera donc nettement inférieur à 25%.